



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 77580

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la mise en place d'une taxe sur le mouillage des bateaux de plaisance dans les aires marines protégées dans le cadre du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Les activités maritimes, principalement de plaisance, génèrent des retombées économiques considérables pour l'économie du département des Alpes-Maritimes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, cette taxe, qui pourrait atteindre 20 euros/mètre/jour soit 100 euros pour un canot de 5 mètres, serait susceptible de s'appliquer dans toutes les aires marines protégées, soit demain plus de 100 000 km² sur le territoire métropolitain français, ce qui inquiète bon nombre de nos plaisanciers. Par ce nouvel impôt, le Gouvernement menacerait l'attractivité même du littoral français qui aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de la filière nautique française, ses 4 915 entreprises, ses 415 ports de plaisance et ses 40 326 emplois directs. Par conséquent, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux transports, à la mer et à la pêche a été saisi d'une question relative à l'instauration d'une redevance sur les mouillages effectués dans les parties non interdites du périmètre des aires marines protégées dans le cadre du projet de loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Lors des débats parlementaires sur le projet de loi NOTRe, l'amendement qui avait été envisagé et qui portait sur la création d'un article dédié dans le code de l'environnement, n'a pas été retenu. Le projet de loi a été voté définitivement par le Sénat et l'Assemblée nationale, le 16 juillet 2015, sans que cette disposition soit adoptée. La loi n° 2015-991 dite loi Notre a été promulguée le 17 août 2015.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77580

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2633

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 7058